



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 03/2023

Modifiant le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2023

Date de convocation :
19 avril 2023

Date d’Affichage :
19 avril 2023

Date de séance :
25 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
 PRESENTS : 22
 PROCURATIONS : .. 05
 VOTANTS : 27
 POUR : 27
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00



Le mardi 25 avril 2023 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto			B. MAI
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain			L. TAHARAGI
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana		X	
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariana	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui			T. TEMARU
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Porea			V. LAURENT
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau			K. PATU
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Rosina CHIN FOO a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibérations n°60/2022, n°61/2022 et n°62/2022 du 13 décembre 2022, le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2023.

Aujourd'hui, de nouvelles modifications doivent être apportées à ces budgets afin d'intégrer :

- au budget principal :
 - en recettes de fonctionnement (+27.412 millions), dont :
 - au chapitre 73 (+14.560 millions) : les centimes additionnels compte tenu des réalisations 2021 et 2022,
 - au chapitre 74 (+12.852 millions) : la dotation non affectée de fonctionnement DNAF suite au Comité des Finances Locales du 28/02/23 ;
 - en dépenses de fonctionnement (+27.412 millions), dont :
 - au chapitre 011 (+27.610 millions) : les marchés d'architecte-conseils au titre des périodes de septembre à décembre 2022 (+1.695 millions), de l'audit de qualité au travail & de croissance leadership (+6.311 millions), de l'audit de sécurité informatique (+2.095 millions) et les prestations de pose de luminaire (+2.793 millions), les études de faisabilité pour la création d'une station hydrogène (+3 millions), les marchés d'assistance fonctionnel et technique de power BI (4.001 millions), ISO 9001 et ASPL (5.940 millions), le gardiennage du site de Motu Ovini au titre des élections territoriales (+1.775 millions),
 - au chapitre 012 (-197 800 F) : diminution provisoire des heures supplémentaires pour l'équilibre de la section de fonctionnement ;
 - en recettes d'investissement, au chapitre 10 (+2.781 millions) : la dotation non affectée d'investissement suite au Comité des Finances Locales du 28/02/23 ;
 - en dépenses d'investissement (+2.781 millions), dont :
 - au chapitre 204 (+23.305 millions) : le prélèvement d'une subvention d'équipement au profit des budgets annexes Eau (+19.228 millions) et Déchets (+4.077 millions),
 - au chapitre 21 (-21.198 millions) : le marché de travaux d'élagage du talus de Mumuvai (+9.600 millions), la diminution provisoire des crédits au titre des travaux de réfection de voies communales pour l'équilibre de la section d'investissement (-30.798 millions),
 - au chapitre 27 (+675 000 F) : la caution de garantie des locations de bouteilles à oxygène chez Gazpac.
- au budget annexe Eau :
 - en dépenses de fonctionnement (0 F) , dont :
 - au chapitre 011 (+13.889 millions) : le marché des accessoires hydrauliques (+3 millions), le marché de sous-traitance des interventions ponctuelles sur fuites ou casses d'eau (+8 millions), les marchés de maintenance des 48 membranes d'ultrafiltration (+1.700 millions) et de logiciel de facturation de l'eau Omega (+552 000 F), les marchés ISO 9001 et ASPL (+637 000 F),
 - au chapitre 012 (-19.754 millions) : la diminution provisoire des crédits au titre du personnel mis à disposition au budget annexe Eau (-10.900 millions) et des heures supplémentaires (-8.854 millions) pour l'équilibre de la section de fonctionnement,
 - au chapitre 65 (+1.308 millions) : la contribution complémentaire 2023 au profit du syndicat Te Oropa'a,
 - au chapitre 67 (+4.557 millions) : les annulations de titres sur redevances d'eau pour fuites au compteur, services non rendus, erreur d'imposition.
 - en recettes d'investissement, au chapitre 13 (+19.228 millions) : la subvention d'équipement versée du budget principal pour le financement des dépenses d'investissement du SPIC ;
 - en dépenses d'investissement (+19.228 millions), dont :
 - au chapitre 20 (+4.028 millions) : les levés topographiques et études de terrassement (+228 000 F), les études préalables pour les travaux de renforcement en eau de Puurai, Heiri et Saint-Hilaire (+1 million) et l'achat d'une application mobile pour le suivi des interventions du SPIC (+2.800 millions),
 - au chapitre 21 (+1 million) : achat de 10 tablettes numériques,
 - au chapitre 2021009 (+14.200 millions) : les missions CSPS (+5 millions) et les études connexes (+9.200 millions) de l'opération « Etudes relatives à la phase 1 SDAEP 2.
- au budget annexe Déchets :
 - en recettes de fonctionnement, au chapitre 013 (+500 000 F) : les indemnités journalières perçues au titre des arrêts maladies ;
 - en dépenses de fonctionnement (+500 000 F) :

- au chapitre 011 (+2.873 millions) : le marché 2022 de pneus (+167 000 F), le marché 2022 de réparations de matériels roulants (+1.600 millions), les marchés ISO 9001 et ASPL (+1.106 millions),
- au chapitre 012 (-4.137 millions) : la diminution provisoire des heures supplémentaires pour l'équilibre de la section de fonctionnement,
- au chapitre 67 (+1.764 millions) : les annulations de titres sur redevances des déchets ménagers pour erreur d'imposition.
- en recettes d'investissement, au chapitre 13 (+4.077 millions) : la subvention d'équipement versée du budget principal pour le financement des dépenses d'investissement du SPIC ;
- en dépenses d'investissement (+4.077 millions) :
 - au chapitre 20 (-10 millions) : la diminution des crédits d'études de réhabilitation de la décharge contrôlée dans l'attente du dossier technique pour une demande de financement FIP,
 - au chapitre 2021010 (+32.777 millions) : le marché pour l'opération « Acquisition de 2 grues équipées pour camion à griffe »,
 - au chapitre 2022012 (-18.700 millions) : l'annulation des crédits de travaux de réfection de la route de la décharge contrôlée de l'opération « Aménagement de la décharge de Mumuvai » dans l'attente de la mise à jour du cahier des charges et de la relance de la procédure d'appel d'offres.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après, conformément à l'avis favorable de la commission finances et richesses humaines du 6 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Rosina CHIN FOO :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°60/2022, n°61/2022 et n°62/2022 du 13 décembre 2022 adoptant le budget principal ainsi que les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu** le tableau « Modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets 2023 » ;
- Vu** le rapport de présentation et l'avis de la commission finances et richesses humaines du 6 avril 2023 ;

Dans sa séance du 25 avril 2023 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets 2023 sont modifiés conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : Le montant total du budget principal 2023 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de trois milliards neuf cent cinquante-neuf millions huit cent onze mille cinq cents francs (**3 959 811 500 FCFP**).

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de trois milliards cent soixante-dix-neuf millions sept cent trois mille deux cents francs (**3 179 703 200 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de sept cent quatre-vingt millions cent huit mille trois cents francs (**780 108 300 FCFP**).

Article 3 : Le montant total du budget annexe Eau 2023, ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de six cent cinquante-neuf millions cent soixante-dix-huit mille francs (**659 178 000 FCFP**) :

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de quatre cent soixante-seize millions deux cent soixante et onze mille francs (**476 271 000 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de cent quatre-vingt-deux millions neuf cent sept mille francs (**182 907 000 FCFP**).

Article 4 : Le montant total du budget annexe Déchets 2023 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de trois cent soixante-neuf millions cent soixante-douze mille francs (**369 172 000 FCFP**) :

- sa section de fonctionnement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de trois cent trois millions trois cent vingt-deux mille francs (**303 322 000 FCFP**) ;
- sa section d'investissement, arrêtée en équilibre de recettes et dépenses, s'élève à la somme de soixante-cinq millions huit cent cinquante mille francs (**65 850 000 FCFP**).

Article 5 : Le conseil municipal décide de prélever une subvention d'équipement du budget principal 2023 d'un montant de **23 305 000 FCFP** et de l'affecter aux budgets annexes Eau et Déchets pour le financement de nouvelles opérations d'investissement selon la répartition suivante :

- Eau, pour un montant maximum de **19 228 000 FCFP**,
- Déchets, pour un montant maximum de **4 077 000 FCFP**.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 avril 2023.

Le Secrétaire de Séance,

Robert MAKER



Le Président de Séance,

Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **04 MAI 2023** et publié le **03 MAI 2023**

MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU ET DECHETS 2023 (DM N°1/2023)

Chap / Art	Libellé	BUDGET PRINCIPAL 2023				BUDGET ANNEXE EAU 2023				BUDGET ANNEXE DECHETS 2023				BUDGET CONSOLIDE 2023		
		Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif proposées	BP 2023 après modif.	Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif. proposées	BA EAU 2023 après modif.	Budget primitif	Modif antér. Adoptées	Modif. proposées	BA OM 2023 après modif.	Budget primitif	Modifications consolidées	Budget après modif.
SECTION DE FONCTIONNEMENT																
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 152 291 000	0	27 412 200	3 179 703 200	476 271 000	0	0	476 271 000	302 822 000	0	500 000	303 322 000	3 931 384 000	27 912 200	3 959 296 200
OPERATIONS REELLES		3 152 291 000	0	27 412 200	3 179 703 200	476 271 000	0	0	476 271 000	302 822 000	0	500 000	303 322 000	3 931 384 000	27 912 200	3 959 296 200
013	Atténuation de charges	28 000 000	0	0	28 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	500 000	1 500 000	30 000 000	500 000	30 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 420 000	0	0	136 420 000	200 900 000	0	0	200 900 000	202 100 000	0	0	202 100 000	539 420 000	0	539 420 000
73	Impôts et taxes	939 440 000	0	14 560 000	954 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	939 440 000	14 560 000	954 000 000
74	Dotations et participations	2 045 971 000	0	12 852 200	2 058 823 200	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 971 000	12 852 200	2 058 823 200
75	Autres produits de gestion courante	2 460 000	0	0	2 460 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 460 000	0	2 460 000
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	274 371 000	0	0	274 371 000	99 722 000	0	0	99 722 000	374 093 000	0	374 093 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 152 291 000	0	27 412 200	3 179 703 200	476 271 000	0	0	476 271 000	302 822 000	0	500 000	303 322 000	3 931 384 000	27 912 200	3 959 296 200
OPERATIONS REELLES		2 962 801 000	0	27 412 200	2 990 213 200	449 961 000	0	0	449 961 000	248 880 000	0	500 000	249 380 000	3 661 642 000	27 912 200	3 689 554 200
011	Charges à caractère général	495 722 000	0	27 610 000	523 332 000	277 565 000	0	13 889 000	291 454 000	54 670 000	0	2 873 000	57 543 000	827 957 000	44 372 000	872 329 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 908 025 000	0	-197 800	1 907 827 200	113 610 000	0	-19 754 100	93 855 900	193 710 000	0	-4 137 000	189 573 000	2 215 345 000	-24 088 900	2 191 256 100
65	Autres charges de gestion courante	553 354 000	0	0	553 354 000	58 286 000	0	1 308 100	59 594 100	0	0	0	0	611 640 000	1 308 100	612 948 100
66	Charges financières	4 700 000	0	0	4 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700 000	0	4 700 000
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	0	0	1 000 000	500 000	0	4 557 000	5 057 000	500 000	0	1 764 000	2 264 000	2 000 000	6 321 000	8 321 000
68	Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS D'ORDRE		189 490 000	0	0	189 490 000	26 310 000	0	0	26 310 000	53 942 000	0	0	53 942 000	269 742 000	0	269 742 000
002	Résultat reporté de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	22 200 000	0	0	22 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	22 200 000	0	22 200 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 290 000	0	0	167 290 000	26 310 000	0	0	26 310 000	53 942 000	0	0	53 942 000	247 542 000	0	247 542 000
EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT																
RECETTES D'INVESTISSEMENT		777 327 000	0	2 781 300	780 108 300	163 679 000	0	19 228 000	182 907 000	61 773 000	0	4 077 000	65 850 000	1 002 779 000	26 086 300	1 028 865 300
OPERATIONS REELLES		587 837 000	0	2 781 300	590 618 300	137 369 000	0	19 228 000	156 597 000	7 831 000	0	4 077 000	11 908 000	733 037 000	26 086 300	759 123 300
10	Dotations, fonds divers et réserves	233 000 000	0	2 781 300	235 781 300	0	0	0	0	0	0	0	0	233 000 000	2 781 300	235 781 300
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	19 228 000	19 228 000	0	0	4 077 000	4 077 000	0	23 305 000	23 305 000
2017006	Mise aux normes de l'école Ruatama maternelle	312 992 000	0	0	312 992 000	0	0	0	0	0	0	0	0	312 992 000	0	312 992 000
2021012	Aménagement slip way au fare Tau va'a	5 052 000	0	0	5 052 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 052 000	0	5 052 000
2022008	Caveaux et enfeus T2 - Phase 3	36 793 000	0	0	36 793 000	0	0	0	0	0	0	0	0	36 793 000	0	36 793 000
2022009	5 400 compteurs auto relève	0	0	0	0	137 369 000	0	0	137 369 000	0	0	0	0	137 369 000	0	137 369 000
2022010	Achat de bornes à canette et à textiles	0	0	0	0	0	0	0	0	7 831 000	0	0	7 831 000	7 831 000	0	7 831 000
OPERATIONS D'ORDRE		189 490 000	0	0	189 490 000	26 310 000	0	0	26 310 000	53 942 000	0	0	53 942 000	269 742 000	0	269 742 000
001	Solde d'exécution reporté d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	22 200 000	0	0	22 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	22 200 000	0	22 200 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 290 000	0	0	167 290 000	26 310 000	0	0	26 310 000	53 942 000	0	0	53 942 000	247 542 000	0	247 542 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		777 327 000	0	2 781 300	780 108 300	163 679 000	0	19 228 000	182 907 000	61 773 000	0	4 077 000	65 850 000	1 002 779 000	26 086 300	1 028 865 300
OPERATIONS REELLES		777 327 000	0	2 781 300	780 108 300	163 679 000	0	19 228 000	182 907 000	61 773 000	0	4 077 000	65 850 000	1 002 779 000	26 086 300	1 028 865 300
16	Emprunts et dettes assimilées	22 200 000	0	0	22 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	22 200 000	0	22 200 000
20	Immobilisations incorporelles	13 900 000	0	0	13 900 000	0	0	4 028 000	4 028 000	14 483 000	0	-10 000 000	4 483 000	28 383 000	-5 972 000	22 411 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	23 305 000	23 305 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 305 000	23 305 000
21	Immobilisations corporelles	299 944 000	0	-21 198 700	278 745 300	7 686 000	0	1 000 000	8 686 000	3 200 000	0	0	3 200 000	310 830 000	-20 198 700	290 631 300
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	675 000	675 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	675 000	675 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2017006	Mise aux normes Ruatama maternelle	277 739 000	0	0	277 739 000	0	0	0	0	0	0	0	0	277 739 000	0	277 739 000
2021009	Etudes relatives à la phase 1 SDAEP 2	0	0	0	0	0	0	14 200 000	14 200 000	0	0	0	0	0	14 200 000	14 200 000
2021010	2 grues équipées et d'un broyeur à déchets vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 777 000	32 777 000	0	32 777 000	32 777 000
2021012	Aménagement slip way au fare Tau va'a	16 900 000	0	0	16 900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	16 900 000	0	16 900 000
2022001	Etudes de réhabilitation de la cuisine centrale	7 000 000	0	0	7 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000 000	0	7 000 000
2022008	Caveaux et enfeus T2 - Phase 3	139 644 000	0	0	139 644 000	0	0	0	0	0	0	0	0	139 644 000	0	139 644 000
2022009	5 400 compteurs auto relève	0	0	0	0	155 993 000	0	0	155 993 000	0	0	0	0	155 993 000	0	155 993 000
2022010	Achat de bornes à canette et à textiles	0	0	0	0	0	0	0	0	9 790 000	0	0	9 790 000	9 790 000	0	9 790 000
2022011	Achat de bornes à verre	0	0	0	0	0	0	0	0	7 100 000	0	0	7 100 000	7 100 000	0	7 100 000
2022012	Aménagement de la décharge de Mumuai	0	0	0	0	0	0	0	0	27 200 000	0	-18 700 000	8 500 000	27 200 000	-18 700 000	8 500 000
OPERATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES		3 929 618 000	0	30 193 500	3 959											